

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS VERT 2024 -
MESURE "SOUTENIR
L'INGÉNIERIE DES
COLLECTIVITÉS POUR
LEURS PROJETS DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE" -
CRÉATION D'UN POSTE
D'ÉCONOME DE FLUX -
CHARGÉ D'OPÉRATIONS
ÉNERGÉTIQUES**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2024_0150

La transition écologique est l'un des grands objectifs politiques du plan de mandat. L'amélioration de la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables, à l'échelle de l'institution Annemasse Agglo et de son territoire, sont au cœur de ces enjeux.

La création d'un poste de type économe de flux/chargé d'opérations énergétiques est nécessaire pour engager et accompagner les actions votées avec le schéma directeur de l'Énergie, en renforcement des postes existants au service Énergie de la direction du Patrimoine et de l'Architecture et au service Environnement de la direction de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et de l'Économie.

La mesure du fonds vert 2024 dédiée à l'ingénierie permet d'apporter aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités un appui en ingénierie de stratégie ou de planification ou en ingénierie d'animation. Cette mesure permet le cofinancement de postes d'animateurs ou chefs de projet contractuels.

Il est proposé une demande de subvention au titre du fonds vert 2024 - mesure « Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique » pour la prise en charge du poste d'économe de flux -chargé d'opérations énergétiques, à hauteur de 50% du coût éligible de 193 970,00 € .

La demande de fonds vert est donc de 96 985,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous:

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant en H.T	Financeurs	Montant en H.T	Taux
Coût du poste	193 970,00 €	Etat /Fonds vert	96 985,00 €	50%
		ACTEE	54 312,00 €	28%
		Autofinancement Annemasse Agglo	42 673,00 €	22%
TOTAL	193 970,00 €	TOTAL	193 970,00 €	100%

Calendrier prévisionnel : Le recrutement est prévu de septembre 2024 à fin décembre 2027.

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président DÉCIDE:

D'APPROUVER le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du fonds vert 2024 - mesure «Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique» ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER une subvention de l'État au titre du fonds vert pour le montant suivant : 96 985,00 €, soit 50% du coût du poste d'économe de flux-chargé d'opérations énergétiques ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.